

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice :	26
Nombre de conseillers présents à la séance :	19
Nombre de conseillers absents :	7
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	7
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	11 décembre 2025
Date d'affichage :	11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël, CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, GUILLAUME Hervé (18h25), ANTHOINE Julien (18h08), BODEVEUR David, LE GUEVELLOU Marjorie, LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine

Absents : BOÉTÉ Cécile, TASSEL Stéphane, THEFO Laurence, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline, BONIZEC Christel, MARCHAND Cinderella

Procurations : BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, TASSEL Stéphane à LE HERVÉ Thomas, THEFO Laurence à BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle à LE COQ Laurent, BENECH Pauline à GUILLAUME Hervé, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas, MARCHAND Cinderella à DAUPHIN Jean-Claude

Secrétaire de séance : DAUPHIN Jean-Claude

Suite au décès de Madame LE LUYER Martine, conseillère municipale le 16 décembre 2025, le nombre de conseillers en exercice est de 26.

N°2025/109

Finances locales *Budget principal « Ville de Bégard »* *Décision modificative n°2*

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Vu la délibération n°2025/45 du 4 avril 2025 adoptant le budget primitif du budget principal « Ville de Bégard » pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal « Ville de Bégard »,

Considérant que les amortissements des immobilisations sont obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que les biens acquis au cours de l'année 2025 ont un impact sur les amortissements en raison de l'application de la méthode du prorata temporis depuis le 1^{er} janvier 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'apporter des modifications aux inscriptions budgétaires comme suit :

BUDGET 10000 - COMMUNE DE BEGARD			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre - Article - Fonction	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
<i>OPÉRATIONS RÉELLES</i>			
Chap 013 - Article 6419 - Fonct 020	Remboursements sur rémunérations du personnel		20 000 €
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>			
Chap 042 - Article 6811 - Fonct 01	Dotations aux amortissements	20 000 €	
TOTAL		20 000 €	20 000 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération - Chapitre - Article - Fonction	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
<i>OPÉRATIONS RÉELLES</i>			
Chap 13 - Article 13461 - Fonct 322	Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)		-20 000 €
<i>OPÉRATIONS D'ORDRE</i>			
OPFI - Chap 040 - Article 28 - Fonct 01	Dotations aux amortissements		20 000 €
TOTAL		0 €	0 €

Conformément à l'instruction comptable M57, cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 20 000 €.

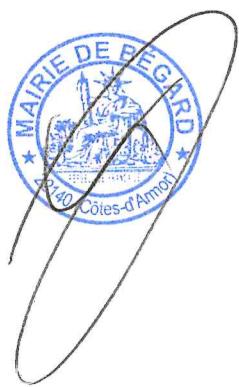
Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	26
<i>Votes Pour :</i>	26
<i>Votes Contre :</i>	0
<i>Abstention :</i>	0

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Jean-Claude DAUPHIN

